
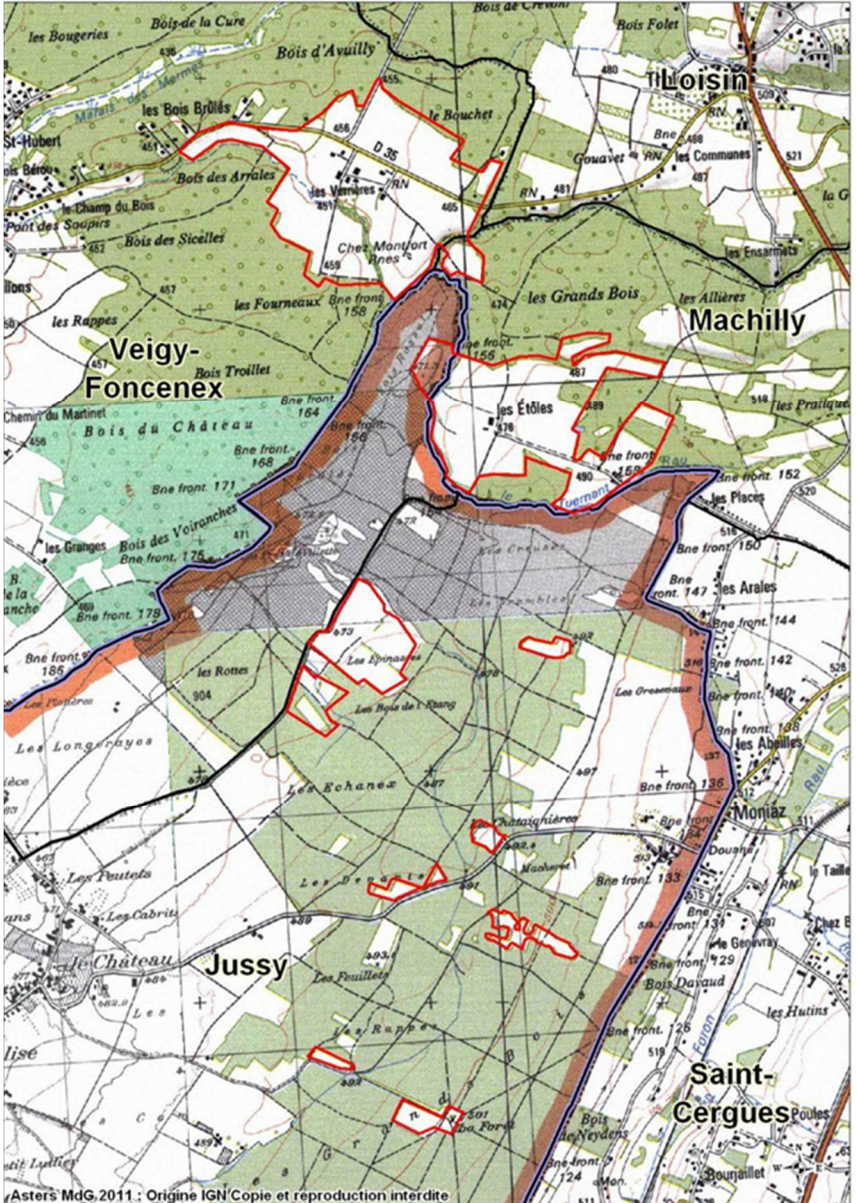


<b>Enjeux CT ENS AA</b>	Préserver et restaurer les corridors
<b>Thème</b>	Etudes et travaux pour la restauration et préservation des corridors et trames vertes, jaunes, noires et urbaines
<b>Maîtres d'ouvrage porteurs</b>	Commune de Machilly, Thonon Agglo et Canton de Genève
<b>Comité de suivi de la fiche</b>	Porteurs et Annemasse-Agglo
<b>Titre de l'action</b>	PG2.5 = Préservation des prairies intra forestières des bois de Jussy, Machilly, et Veigy-Foncenex
<b>Priorité</b>	2

<b>Localisation</b>	<b>Secteur</b>
 Prairies intraforestières des bois de Jussy, Machilly et Veigy-Foncenex	

### Contexte

La zone forestière qui s'étale sur les sept communes franco-suisse de Gy, Jussy, Presinge, Veigy-Foncenex, Loisin, Chens-Sur-Léman et Machilly est parsemée de prairies intra-forestières dont les trois grands secteurs aux lieux-dits de Verrières (74), Etoles (74), Epinasses (GE). Ces milieux ont un intérêt patrimonial fort du fait des espèces faunistiques et floristiques qu'ils hébergent. Ils

assurent également un rôle de biotopes relais en formant avec les autres milieux ouverts un réseau écologique primordial pour la survie de la faune.

### Objectifs de l'action

L'objectif de cette action est la préservation et la gestion des prairies intra-forestières identifiées sur le plan ci-avant, de manière à maintenir voire augmenter leurs qualités écologiques. Cependant, d'autres sites présents dans les Bois de Jussy/ Douvaine pourront également bénéficier de mesures de gestion et de restauration. Cette action était inscrite dans le Contrat Corridor Arve Lac et n'a pas pu être mise en place faute de moyens humains notamment.

### Contenu de l'action

Dans un premier temps, l'action consistera à évaluer les possibilités de restauration de prairies en cours de fermeture : recherche de prairies semi-ouvertes et évaluation des potentialités de réouverture.

Un inventaire faune-flore des prairies à fort potentiel viendra compléter l'étude permettant de conclure sur les actions à entreprendre.

Des travaux de réouverture pourront être entrepris ainsi que la mise en place de conventions de gestion avec les agriculteurs pour maintenir les zones ouvertes avec si possible de la fauche tardive sur les prairies et une incitation à passer certaines cultures (maïs, luzerne, ...) en prairies de fauche. Sur la partie travaux, une maîtrise d'œuvre sera prévue et sur la partie convention, une prestation de concertation / animation sera prévue.

### Faisabilité

<i>Technique et organisationnelle</i>	Différents maîtres d'ouvrages devront se coordonner sur cette fiche : Commune de Machilly, Thonon Agglo et le Canton de Genève.
<i>Juridique et financier</i>	Le montage opérationnel des interventions reste à définir, une convention de groupement de commande, de délégation de maîtrise d'ouvrage ou une convention financière resteront à signer pour les prestations à réaliser sur France.
<i>Foncier</i>	Des conventions de gestion seront à établir avec les propriétaires

### Chiffrage de l'action

<i>Détail de chaque étape</i>	<i>Chiffrage €TTC</i>	<i>Maître de l'Ouvrage</i>	<i>Taux de subvention CD74</i>
Evaluer les possibilités de restauration de prairies en cours de fermeture : recherche de prairies semi-ouvertes et évaluation des potentialités de réouverture	2 640€	Commune de Machilly 50% Thonon Agglo 50%	60%
Réaliser un inventaire faune-flore des prairies	3 000€		
Réaliser les travaux d'ouverture suite à l'étude ci-dessus, yc prestation de maîtrise d'œuvre	12 000€	Répartition à définir en fonction de l'étude préliminaire, entre Commune de Machilly et Thonon Agglo	
Mettre en place des conventions de gestion avec les agriculteurs pour maintenir les zones ouvertes avec si possible de la fauche tardive sur les prairies et les inciter à passer certaines cultures (maïs, luzerne, ...) en prairies de fauche	3 300€	Commune de Machilly 50% Thonon Agglo 50%	
Référent biodiversité – AMO pour la commune de Machilly	9 jours		
<b>TOTAL</b>	<b>20 940€</b>		

<b>Calendrier / Phasage</b>				
2020	2021	2022	2023	2024
	Etudes préliminaires et travaux	Mise en place des conventions de gestion		

<b>Indicateurs</b>
Surfaces réouvertes
Surfaces en convention de gestion
Surfaces cultivées converties en prairies

***Répartition du coût par bénéficiaires :***

Collectivité	pourcentage	Participation à l'étude PG2.5	Reste à charge avec 60% de subventions
Commune de Machilly	50 %	10 470€	4 188€
Thonon Agglo	50 %	10 470€	4 188€
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>20 940€</b>	<b>8 376€</b>